



DEMAIN EN -apd

La septième Assemblée de personnes déléguées de l'année se tiendra demain, le mardi 14 mars, à 17 h 30. Cette assemblée sera virtuelle. À l'ordre du jour notamment : plan d'action de la négociation nationale, préoccupation des milieux et important point sur les relations de travail.



CRPAR

SUGGESTION DE LECTURE

Le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées propose cette semaine le livre *Le rapport de Brodeck*, un roman de Philippe Claudel paru en 2007 et qui a reçu le prix Goncourt des lycéens. Dans ce roman, l'auteur aborde les thèmes du crime, de la lâcheté, de la mauvaise conscience et de la xénophobie.

DATES IMPORTANTES

Le comité aimerait par ailleurs souligner la **Journée de lutte contre l'islamophobie**, qui se tiendra le 15 mars prochain, et la **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**, qui aura lieu le 21 mars.

LA GOUVERNANCE

Il y a trois ans, le gouvernement caquiste annonçait qu'il imposait le bâillon pour adopter le projet de loi 40. Cette décision a été prise en dépit des pressions que de nombreux syndicats, associations de parents et autres groupes ont faites sur le gouvernement pour réclamer le retrait du PL40.

LA HACHE DANS LA DÉMOCRATIE

En abolissant les élections scolaires, le gouvernement caquiste a enlevé le droit à la population de se prononcer sur ses préoccupations en matière d'éducation. Il a pris pour prétexte la faible participation aux élections scolaires pour changer les structures et il a promis que cette loi donnerait plus de pouvoirs aux milieux...

Les commissions scolaires gérées par des conseils de commissaires élus n'étaient pas parfaites, mais elles laissaient place aux débats. Les élus pouvaient échanger sur des projets mis de l'avant, émettre des opinions divergentes et faire part de leurs craintes. Certains projets pouvaient être remis en question et les décisions pouvaient être plus nuancées et transparentes. Les membres des conseils pouvaient exercer un contre-pouvoir. Comme nous le craignons, ce n'est plus le cas avec la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (appelons-la loi Roberge), le ministre de l'Éducation étant le seul maître à bord en ce qui concerne la gestion de nombreux éléments et la direction générale étant la seule porte-parole du centre de services.

PAS DE PLACE AUX CONSULTATIONS

Oh bien sûr, l'Alliance est censée être consultée sur divers sujets, via plusieurs comités paritaires prévus à la convention nationale et encadrés par la LIP. Mais depuis plusieurs mois, malgré l'importance des sujets abordés, la partie patronale montre peu d'intérêt lors de ces comités et ne laisse pas de place aux débats et aux consultations.

Un des exemples flagrants est l'annonce sans tambour ni trompette de l'abolition du Service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves handicapés physiques (SSPI). La direction du CSSDM n'a pas jugé bon de tenir compte de notre avis, de notre expertise et de notre expérience, en plus de contrevenir au respect de la convention collective.

Face au peu d'ouverture et d'écoute du CSSDM, le ministre de l'Éducation est le seul élu vers qui nous pouvons nous tourner. Or, on comprend qu'il est impossible pour un seul ministre de connaître les réalités de tous les centres de services scolaires. N'ayant plus de commissaires élus à qui nous adresser, à quelle porte pouvons-nous cogner ?



C'est précisément ce genre de dérive que nous souhaitons éviter quand nous nous sommes battus contre le projet de loi 40 : donner le pouvoir à une seule personne, la direction générale.

RÉALITÉS MONTRÉALAISES

François Legault a déclaré à mots couverts au début du mois que la loi Roberge n'est pas convenable, puisqu'il se disait insatisfait de décisions prises par les centres de services scolaires — en faisant ici notamment référence à l'abolition du SSPI. Cependant, au lieu de donner davantage de pouvoirs aux personnes qui travaillent dans les milieux, le gouvernement entend se donner plus de pouvoirs dans la gestion du réseau scolaire !

Ce n'est rien de rassurant... Comment est-ce possible de prendre des décisions qui correspondent aux besoins des élèves quand on est si loin de leur milieu ? Il ne faut surtout pas que les centres de services scolaires soient obligés d'appliquer les mêmes modèles partout. Ça ne fonctionnera pas. C'est ce à quoi nous assistons actuellement, la direction du CSSDM essaie d'appliquer des modèles provenant d'autres milieux, sans connaître la réalité de nos écoles montréalaises en profondeur.

Il va bien falloir un moment donné que le CSSDM et le gouvernement comprennent que l'école montréalaise est différente et qu'elle comporte des défis importants. Il faut absolument prendre le temps de consulter les acteurs pour s'assurer que les décisions et les actions sont cohérentes



avec le milieu. J'ai encore espoir que l'expertise des profs puisse être prise en considération. Place à la discussion !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

ÉDUCATION DES ADULTES POSTE RÉGULIER À LA SAI DU 28 AU 29 MARS 2023



Le bureau de la dotation du CSSDM a avisé l'Alliance qu'un poste régulier en **langue d'enseignement - français (3511)** sera affiché à la séance d'affectation par Internet (SAI) qui se déroulera les 28 et 29 mars prochains. Il sera identifié dans la colonne *Nature du poste*, à la page des postes offerts dans SAI avec la mention suivante : *Régulier (menant à la permanence)*. Les autres mentions sont : contrat ou taux horaire.

Il importe de préciser que **toutes les enseignantes et tous les enseignants** inscrits aux listes de priorité d'emploi (champ d'origine) pourront poser leur candidature pour ce poste, **incluant ceux et celles qui détiennent déjà un poste de 800 heures ou moins**. Pour l'enseignante ou l'enseignant détenant un poste de 20 heures par semaine jusqu'à la fin de l'année, il y aura triangulation, c'est-à-dire que la personne poursuivra l'affectation qu'elle détient au moment de l'octroi du poste régulier et n'occupera le nouveau poste qu'à compter de l'année scolaire 2023-2024. Dans les autres cas, l'occupation débutera à la date inscrite au poste.

L'enseignante ou l'enseignant qui se verra octroyer ce poste pourra, si elle ou il le souhaite, participer à la sécurité d'emploi en juin prochain, en faisant soit une demande de désistement pour changer de centre, soit une demande de mutation libre pour changer de centre ou de spécialité. Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche syndicale *Affectations et mutations à l'ÉDA*.



L'octroi du poste se fera dans le respect des listes de priorité d'emploi en fonction du champ d'origine uniquement.

● **Chantal Forcier, conseillère**

ANNEXE LV

AVIS AUX SPÉCIALISTES

Si vous êtes spécialistes au primaire et que vous ne connaissez pas l'annexe LV, ce message est pour vous!

Les directives entourant l'utilisation des fonds liés à l'annexe LV de l'*Entente nationale* semblent parfois varier d'un établissement à un autre. Ce que vous devez savoir, c'est que cette annexe doit servir à vos besoins et que les sommes en question visent à vous soutenir dans votre travail. Deux options sont prévues.

L'ajout de personnel en soutien aux élèves et à l'enseignante ou à l'enseignant spécialiste, notamment en lien avec la mise en application des mesures adaptatives.

Ou encore :

L'achat de matériel ou du temps de libération, notamment pour la préparation de matériel (au choix des enseignantes et enseignants concernés).

La répartition et l'utilisation de ces sommes sont soumises au CPEPE.

Nous vous suggérons donc de :

- 1) Mandater vos représentants du CPEPE pour demander à la direction quel est le budget réparti dans votre école. On parle ici de plusieurs centaines de dollars par spécialiste.
- 2) Organiser une rencontre syndicale avec les membres du CPEPE et vous. Il sera alors important de prendre en note les demandes et vos revendications. Les titulaires et enseignants en dénombrement flottant ne devraient pas avoir leur mot à dire. C'est une mesure uniquement pour les spécialistes!
- 3) Exiger une rencontre du CPEPE dans les jours suivant votre consultation, si ce n'est pas prévu. Cette réunion doit servir à présenter les revendications des spécialistes à la direction.

NOUVEAU CONSEILLER

Afin de mieux vous servir, l'Alliance a accueilli **Sébastien Bergeron**, à titre de conseiller au sein de l'équipe du service aux membres. Il sera en poste jusqu'à la fin de l'année scolaire et il aura la responsabilité des dossiers relatifs à l'École Peter Hall, aux règles budgétaires et aux élèves HDAA au primaire.

Bienvenue Sébastien!



- 4) Comme il s'agit d'un point de consultation, demander à la direction qui décide de ne pas donner suite à vos recommandations de fournir les raisons pertinentes qui motivent ses positions. **Elle y est tenue**. Ses motifs doivent être confirmés par écrit dans un délai de 15 jours ouvrables (clause 4-1.06). Il sera alors extrêmement important de nous envoyer cette justification.
- 5) Communiquer avec le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre école, si vous avez besoin de plus d'informations ou de soutien.

● **Sue Bradley, vice-présidente**
Patrick Trottier, vice-président
Sébastien Bergeron, conseiller



Pour la dixième année consécutive, trois bourses de 2 000 \$ seront remises en octobre afin de reconnaître les efforts exceptionnels de jeunes femmes poursuivant leurs études dans le but d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles. Toutes les enseignantes et tous les enseignants de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes peuvent soumettre une candidature avant le lundi 1^{er} mai 2023. Vous trouverez tous les détails par ici : lafae.qc.ca/geraccroche/.

● Source : FAE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

La Journée internationale des droits des femmes s'est tenue sous le thème des résistances féministes. Un slogan comme un chant de ralliement, un appel à la lutte, des mots scandés par nos aïeules, nos sœurs et nos alliés, hurlés dans les rues, collés sur les murs, murmurés dans nos intimités, ressentis au plus profond de nous-mêmes. Un slogan fait de nos diversités, alimenté par nos colères, nourri par notre sororité.

Une centaine d'enseignantes membres de l'Alliance ont répondu à l'invitation du Comité féministe et ont participé à la soirée d'improvisation au Théâtre Plaza. En ce 8 mars, la Ligue nationale d'improvisation (LNI) a dépêché une distribution de comédiennes féminines de qualité qui ont su faire rire et émouvoir les personnes spectatrices présentes.



Un grand merci à toutes les membres du Comité féministe pour leur engagement et leur implication dans l'organisation de cette soirée. Une grande part du succès leur est directement attribuée.



● Sue Bradley, vice-présidente
Source : L'Intersyndicale des femmes



Photos : Alliance

